

Règlement du Concours CFAO Jeunes talents 2018

Conditions de participation :

- Etre âgé de moins de 30 ans, être de nationalité congolaise (RDC).
- Pratiquer l'une des disciplines artistiques suivantes : dessin, installation, maquette, peinture, photographie, sculpture, techniques mixtes, vidéo.
- Déposer à l'espace culturel Texaf-Bilembo (Nouvelle concession Utexafrica, 372 avenue du Colonel Mondjiba, Kinshasa) deux œuvres originales signées, prêtes à exposer, le **jeudi 3 mai ou le vendredi 4 mai 2018 entre 10 et 15 heures**. La dimension des œuvres ne doit pas excéder 200 x 200 cm.
- Texaf-Bilembo ne financera ni transport des œuvres, ni matériaux, ni encadrements.
- La reproduction des images des œuvres par les organisateurs ou par la presse, pour les besoins de la communication sur l'évènement, y compris après le concours, sera libre de droits.
- Signer le règlement du concours vaudra approbation des conditions.

Déroulement du concours :

- Lors du dépôt des œuvres le 3-4 mai 2018, Texaf-Bilembo délivrera un reçu. L'artiste remplira une fiche spécifiant ses coordonnées et les principales caractéristiques des œuvres déposées.
- Après le dépôt des œuvres, Texaf-Bilembo et la galerie Angalia procéderont à la sélection d'un maximum de 20 artistes.
- Les artistes pourront être invités par Texaf-Bilembo à parler de leur travail. Les entretiens éventuels se dérouleront le 15 mai 2018, sur rendez-vous.
- Texaf-Bilembo informera les 20 artistes sélectionnés ainsi que les artistes non retenus le **24 mai 2018**. Le choix ne donnera lieu à aucune justification, ni auprès des artistes, ni auprès de tiers.
- Les artistes non retenus devront retirer leurs œuvres le vendredi **25 mai 2018** entre 10 et 15 heures.
- Un jury composé d'artistes confirmés, de personnalités compétentes et de collectionneurs se réunira le **1^{er} juin 2018**, de 14 à 17 heures, pour décider de l'attribution des prix du concours.
- La remise des prix par CFAO aura lieu le samedi **2 juin 2018**, lors du vernissage de l'exposition, en présence du jury et de la presse.
- Les 40 œuvres exposées (deux par artistes) au centre Texaf-Bilembo à compter du 2 juin, seront proposées à la vente, à un prix convenu entre Texaf-Bilembo et les artistes, majoré d'une commission de 20 % revenant à Texaf-Bilembo.
- L'exposition sera déplacée dans le showroom de CFAO à compter **du 21 juin et jusqu'au 24 juillet 2018**.
- Au terme de l'exposition, les œuvres non vendues seront restituées aux artistes le **25 juillet 2018, à Texaf-Bilembo**.

Prix et contreparties :

- Deux prix seront décernés. Les lauréats seront dotés d'une somme d'argent attribuée par le groupe CFAO en RDC : le premier prix recevra 2 500 US dollars et le deuxième prix 1 500 US dollars.
- CFAO se réserve la possibilité d'acquérir sans contrepartie financière l'une des deux œuvres présentées par l'artiste ayant remporté le premier prix.
- Texaf-Bilembo se réserve la possibilité d'acquérir sans contrepartie financière l'une des deux œuvres présentées par l'artiste ayant remporté le deuxième prix.

Fait à Kinshasa le 1^{er} février 2018